J'effectue des travaux nécessitant une occupation du domaine public

Lors de la reprise d’un commerce, vous êtes susceptible de devoir effectuer des travaux nécessitant une occupation du domaine public (réservation de stationnement pour les véhicules, installation d’une benne ou d’un échafaudage, stockage de matériel, etc.). Vous pouvez obtenir une autorisation d’occupation du domaine public afin de faciliter la réalisation de ces travaux.



Toute demande doit être adressée 10 jours ouvrés avant la date d’intervention.

Montant des redevances à acquitter

Les autorisations sont soumises à redevance :

PRESTATIONS	TARIFS 2025
Fermeture d'une rue ou par section de voie - par jour (hors panneaux)	154,00 €
Fermeture d'une rue ou par section de voie - par demi-journée (hors panneaux)	77,00 €
Forfait location de 1 à 3 jours par panneau de signalisation et/ou barrières	19,00 €
Forfait location de 4 à 7 jours par panneau de signalisation et/ou barrières	34,00 €
Forfait location de 8 à 14 jours par panneau de signalisation et/ou barrières	53,00 €
Forfait location de 15 à 31 jours par panneau de signalisation et/ou barrières	94,00 €
Forfait journalier de stationnement pour livraison supérieure à 2 h ou travaux en zone payante - par place ou véhicule	8,20 €
Forfait journalier de stationnement pour livraison supérieure à 2 h ou travaux - par place ou véhicule	4,40 €
Occupation du domaine public par m²/jour avec une occupation inférieure à 2 mois – minimum forfaitaire de 15 euros	1,25 €
Occupation du domaine public, par m² et pour la durée d'occupation comprise entre 2 et 6 mois	55,00 €
Occupation du domaine public, par m² et pour la durée d'occupation comprise entre 7 et 12 mois	82,00 €
Occupation du domaine public, par m² et pour la durée d'occupation comprise entre 12 et 24 mois	110,00 €
Règlement ODP - Section E - Étalages (par m² et par an) - les 5 premiers m² - redevance annuelle	90,00 €
Règlement ODP - Section E - Étalages (par m² et par an) - par m² supplémentaires - redevance annuelle	38,00 €
Règlement ODP - Section B - Terrasses de plein air - par m² - redevance annuelle	88,00 €

Contact

Service instructeur :

Service Réglementation générale et Elections
Hôtel de Ville, 7 bis avenue de Champagne
03 26 53 37 21
Formulaire Contact

Liens utiles
Effectuer une réservation de stationnement
Demander un permis de stationnement (pose d'échafaudage, de benne...) ou de dépôt temporaire sur la voie publique